

**ANNEXE N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS ET LE CSLG PICARDIE – SECTION FOOTBALL DE MERU**

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF Rives de Paris s'engage à verser au titre de l'année 2018, au **CSLG Picardie - section football de Méru**, une aide financière de **3 000 € (trois mille euros) TTC**.

Cette aide financière servira à la réalisation de :

- Organisation du « tournoi de foot des forces de l'ordre » le ^{01^{er} Juin} ~~25 mai~~ 2018 à Méru (32 équipes sur 6 demi terrains) ;
- Organisation d'un tournoi de foot en mémoire à 3 collègues décédés en service à Méru : le 03 septembre 2018 à Méru ;
- Organisation d'un tournoi de football en salle en octobre 2018 (16 équipes sur 2 salles) ;
- La participation aléatoire à des matchs amicaux en fonction de la disponibilité des joueurs de l'équipe du CSLG Méru.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 26/3/ 2018 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)



Pour l'ACEF Rives de Paris
Monsieur Marc SAUVAT
Président

Pour le CSLG Picardie - section football de MERU
Monsieur Jérôme LEPAIRE
Responsable de section

lu et approuvé